nit à raconter sa vie et celle de sa famille, en Espagne :

— Figurez-vous, dit-elle, avec son zésaiement neutonnier, que se ne pouvais pas m'habituer à mon nouveau nom, Dona Marta, ça ne me disait rien du tout. On avait beau m'appeler, se ne répondais pas. Cette circonstance autant que d'autres non moins bizarres, faisait dire à ma femme de ménage : « Quels drôles de gens, ces Belges, tout de même ».

Eve et Maria écoutaient ainsi jaser Mme Humbert, ne disant rien, approuvant d'un sourire. Eve rougit légèrement lorsque, devant elle, sa mère raconta comment elle jouait la comédie du ménage avec son père. On sait, en effet, que Frédéric Humbert et sa fille se donnaient comme étant les époux Blanca. Eve figurait d'ailleurs mal son rôle, au dire de sa mère, puisqu'elle provoqua cette réflexion de la servante à Mme Humbert :

— Dites-moi, madame, est-ce que tous les jeunes époux se comportent ainsi dans vos pays ?

Thérèse Humbert, en narrant ces histoires, rit de bon cœur. Cependant son esprit mobile ne se fixe pas longuement sur le même sujet. A la frontière, elle demanda des journaux, et on les lui refusa, ce qui provoqua de nouveau sa colère. Quand elle se fut calmée, elle demanda à embrasser son mari et son frère Romain.

— Je vous prie, madame, lui dit M. Hennion, de ne pas multiplier des demandes auxquelles je ne puis pas, vous vous en doutez bien, répondre favorablement.

— Mais, M. le commissaire, insista Mme Humbert, je ne demande qu'à embrasser mon mari et mon frère, je ne leur parlerai pas.

Nouveau refus de M. Hennion. Et Thérèse Humbert, boudeuse, s'enfonce dans les coussins.

L'ARRIVÉE

Paris, 29 décembre. — Les Humbert sont arrivés, ce matin, à 7 heures 35 à la gare d'Orléans-Ceinture, où la Préfecture de police avait décidé que se ferait leur débarquement. Cette décision n'avait été connue de M. Hennion qu'au passage du train aux Aubrais; elle ne l'a etée, des reporters parisiens, que ce matin à six heures.

M. Lepine leur avait dit, en effet, dans la soirée d'hier : « Soyez-là à six heures du matin, et je vous dirai où vous devez vous rendre. »

Il est inutile de dire que, ce matin, tous étaient au rendez-vous. Le Préfet avait recommandé de venir sans voiture, pour ne pas attirer l'attention; mais il annonce que des landaus seront mis à la disposition des journalistes à la gare.

Nous voila partis pour les fortifications; nous arrivons à Orléans-Ceinture à 6 heures 40. Nous avons accès sur le terre-plein qui sépare les deux voies. Tout l'état-major de la police est là, avec des agents qui forment la haie et des employés de la Compagnie.

Nous sommes en tout 100 à 150 personnes. La scène est lugubre, on croit assister aux préparatifs d'une exécution capitale.

Un train passe qui va à Paris. Les voyageurs sont ahuris de voir tant de monde à cette gare de ceinture ; ceux qui descendent se renseignent. Les agents les font circuler. Un gamin s'écrie : « C'est pour les Humbert ! »

Le jour est tout à fait venu. Le train de Bordeaux était attendu pour 7 heures 15. Il a du retard à cause des travaux qu'on fait sur la voie depuis Brétigny. Enfin, le voici : c'est lui. Un feu blanc, la cloche donne le signal ; il n'y a pas d'erreur. La locomotive arrive, s'arrête. Le wagon dans lequel se trouve les Humbert stoppe juste en face le passage à niveau qui accède à la petite porte de sortie. On met 30 secondes seulement pour le détacher du reste du train, qui continue sa route.

La pluie a cessé. Il fait grand jour. Les yeux se portent vers l'escalier d'arrière du wagon. Les ordres donnés sont des plus rigoureux. Les Humbert-Daurignac et ceux qui sont proposés à leur garde devront seuls traverser la voie pour gagner les voitures qui stationnent devant la gare de Ceinture. Les journalistes devront prendre le passage souterrain qui traverse la voie.

M. Hennion descend le premier. Quelques amis lui serrent la main ; puis nous voyons apparaître Thérèse. Ce n'est pas la femme corpulente, à l'aspect hautain, au regard fier, qui nous a été représentée : C'est une petite bourgeoise, pas grande, pas belle, à l'aspect médiocre. Beaucoup la prennent à première vue pour Maria Daurignac ; elle est vêtue de noir, très simplement.

Voici maintenant Eve Humbert. La malheureuse jeune fille est grande, mais pas autant qu'on l'avait dit. Elle est très pâle et semble beaucoup souffrir. Elle est coiffée d'une toque et porte un boléro en astrakan. On s'écarte, et on autorise Eve Humbert à s'approcher de sa mère. Elle lui saisit le bras avec vivacité.

Les inspecteurs entourent le premier groupe qui traverse la voie; puis vient le tour de Maria Daurignac, qui est très abattue; elle est coiffée d'un chapeau de paille bleue; elle suit les inspecteurs qui l'appellent Mademoiselle Maria.

Quelques instants après, Romain Daurignac apparaît; son aspect est totalement différent de celui que nous avaient donné les photographies publiées jusqu'à présent. La physionomie de l'ancien coureur des Pampas, avec ses favoris à la russe, et sa moustache épaisse, est absolument celle du parfait rastaquouère; sa bouche semble difficilement contenir un sourire railleur; il est très maître de lui; deux inspecteurs l'emmènent par le bras et le conduisent vers la voiture.

Emile Daurignac apparaît à son tour. La physionomie de celui-ci s'est également modifiée. Toutes les photographies nous l'avaient représenté comme portant sa barbe ; maintenant, il n'a plus qu'une grosse moustache blonde claire qui lui donne le faux air d'un Boulaine un peu grand.

Frédéric Humbert est pâle. Il est voûté. Sa barbe noire est déjà longue. Cet homme a l'aspect d'un cadavre ambulant. Il porte d'une main tremblante une valise recouverte d'un plaid. Péniblement, il traverse la voie. Son pied cogne un rail, il trébuche ; mais les inspecteurs qui se trouvent à ses côtés, l'empêchent de tomber.

Au dehors, entre une double haie d'agents, stationnent six fiacres. Chacun des prisonniers prend un fiacre : trois inspecteurs montent avec lui. Les trois femmes forment un premier cortège qui suit la rue du Chevalet, rues de Patay, Jeanne-d'Arc, Esquirol, Monge, quai Montebello, quai des Orfèvres.

Les hommes prennent les rues du Chevalet, Sauvage, quai d'Austerlitz, par mesure de prudence. En effet, et afin qu'un cortège composé d'un trop grand nombre de voitures n'attirât pas l'attention du public, M. Lépine avait décidé que les prisonniers seraient divisés en deux convois, suivant chacun un itinéraire différent.

Le transbordement

Le transbordement s'est fait sans incidents. Un seul cri « A la potence ! » a été poussé par un homme placé sur les glacis du chemin de fer. D'ailleurs, dans ce quartier presque inhabité, où l'on ne voit que murs et talus, ce remue-ménage n'avait attiré que très peu de monde.

Le convoi s'est mis en marche, précédé et suivi d'agents cyclistes. Sept à huit fiacres, dans lesquels avaient pris place des journalistes, suivaient dans la rue du Chevalet, où travaillaient beaucoup d'ouvriers tonneliers.

Les braves gens, mis en éveil par le passage de tant de voitures, étaient accourus sur le seuil de leurs portes. A mesure que nous avançons, les passants deviennent plus nombreux. Beaucoup d'entre eux comprennent de quoi il s'agit.

Dans la foule des employés, des ouvriers et ouvrières qui se rendent au travail, la nouvelle se répand, comme une traînée de poudre : hommes et femmes, jeunes et vieux courent, essayant de voir l'héroïne, ou tout au moins les comparses. On crie : « Ce sont les Humbert ! C'est Thérèse ! » Quelques huées, quelques cris de : « A bas les Humbert ! A bas les poseurs de lapins ! »

Nous poussons notre voiture un moment, à la hauteur de celle de Mme Humbert et de sa fille. Les deux femmes sont très pâles et détournent leurs regards de ceux des passants.

Le cortège arrive enfin, à huit heures quinze, devant l'entrée des services de la sûreté, 36, quai des Orfèvres. Là, un service d'ordre assez important est organisé. Les voitures s'arrêtent. M. Hamard descend le premier et pénètre dans le bâtiment en donnant l'ordre de n'y laisser pénétrer que les trois inculpées.

Au moment où Thérèse Humbert passait entre deux rangées d'agents, l'un d'eux dit à son voisin à demi-voix : « C'est fini de rire ! » Thérèse entendit certainement la réflexion, car, brusquement, elle fit un haussement d'épaules très significatif, et ce fut tout.

Docilement, les trois femmes suivirent M. Hamard par les couloirs de la sûreté jusqu'à la Conciergerie. Les trois hommes y pénétraient à la même heure par le côté du quai de l'Horloge.

Le wagon des Humbert avait été détaché du train en gare d'Orléans-Ceinture après le départ des voyageurs. Leurs bagages en ont été extraits et transportés à la Conciergerie. Ces bagages comprenaient sept colis en tout.

La conviction de tous ceux qui ont vu les Humbert, ce matin, est que l'affaire sera rapetissée et étouffée. Les Humbert ont déjà été longuement cuisinés par la police, on le sent. Ils ne parleront pas, ils sont pris, ils ont peur et on leur paiera leur silence. Non, décidément, ces gens-là ne sont pas de taille à lutter contre un gouvernement : on les matera, ils sont déjà matés.

Écroués

M. Hamard a remis les prisonniers à M. Parro, directeur de la prison, et signé six fois sur le registre; puis les agents se sont retirés. Les six prévenus sont introduits séparément dans la chambre des fouilles, où ils laissent tous les objets interdits par les règlements. Mme Humbert est autorisée à garder un sac noir, contenant quelques effets et divers objets de toilette. Elle est souffrante et réclame l'aide d'un médecin.

Après avoir été fouillés, les prisonniers sont conduits dans leurs cellules. Les trois cellules des hommes sont situées au rez-de-chaussée, dans la partie neuve de la Conciergerie, qui est située dans la cour du dépôt. Des étroites fenêtres grillées de leurs cellules, les prisonniers peuvent voir ce qui se passe dans la cour. Les deux femmes occupent deux cellules situées dans la partie de la Conciergerie qui regarde du côté de la Seine et située dans le sous-sol. Toutes ces cellules sont séparées les unes des autres par une cellule vide. Elles sont longues de 3 m. 50 sur 2 m. 50 de large. Le mobilier ordinaire les meuble : une table à charnière qui s'abat le soir sur le mur, un escabeau et un lit.

Un factionnaire est placé sous les fenêtres des cellules avec la consigne de ne laisser passer personne sur le trottoir qui s'étend sous ces fenêtres.

Dès son arrivée dans sa cellule, Thérèse Humbert s'écrie : « Ouf ! enfin nous voilà revenus dans cette bonne ville de Paris; maintenant, on va rire ». Mais, bientôt, elle est prise d'une crise de désespoir et pleure abondamment. Vers dix heures, les trois femmes ont demandé à manger. On leur a apporté d'un restaurant voisin, trois bols de café au lait. Un peu plus tard, on vit entrer dans la cour du dépôt un garçon portant des victuailles. On crut que c'était le déjeuner des Humbert; mais on se trompait. Les vivres étaient destinées à un autre détenu, dont les Humbert font aujourd'hui oublier le nom : c'est le repas de Boulaine. Quelques minutes après, d'ailleurs, le repas des Humbert était apporté; il se composait d'œufs, de côtelettes, de civets de lièvre et de poires.

Au petit parquet

Après leur déjeûner, les prévenus ont subi l'interrogatoire d'identité dans les cabinets respectifs de MM. Leydet et André, juges d'instruction. Le premier, qui s'occupera des diverses opérations auxquelles a donné lieu la prétendue succession de cent millions, a prié MM. Doye et Iche, experts près le Tribunal civil, de lui remettre, le plus tôt possible, un rapport sur le faux héritage des Crawford.

De son côté, M. Leydet instruira toute la partie concernant la *Route vivagère* et le départ des fugitifs. Ces deux magistrats ont terminé hier, bien que ce fût dimanche, de mettre leurs dossiers en ordre et se sont assurés que les précautions les plus minutieuses avaient été prises, pour que les Humbert ne soient pas aperçus du public, lorsqu'ils se rendront à l'instruction.

Aussi, dès ce matin, toutes les portes donnant accès au petit Parquet, où siègent les deux juges d'instruction, étaient sévèrement gardées par des gardes municipaux. Personne, à moins de montrer une convocation des juges, ne peut pénétrer dans les locaux.

A midi, le procureur général Bulot, accompagné de M. Herbeaux, procureur de la République, est venu s'assurer que les mesures d'isolement, par lui prescrites, étaient bien observées. Comme quelqu'un reprochait à M. Bulot la rigueur des ordres donnés et lui disait : « On va encore dire que vous mettez la lumière sous le boisseau », le procureur général répondit : « Cela m'est absolument égal. J'en ai vu bien d'autres et j'en suis toujours sorti ! »

Personne n'a donc pu voir les prisonniers à leur entrée dans les cabinets des magistrats instructeurs. D'après ce que l'on affirme, Romain Daurignac était assisté d'un avocat. L'interrogatoire, de pure forme d'ailleurs, a à peine duré cinq minutes. Emile Daurignac a déclaré au juge d'instruction qu'il désirait être défendu par Me Henri Robert ; Frédéric et Thérèse Humbert ont déclaré qu'ils n'avaient pas besoin de défenseurs. Romain et Maria Daurignac ont réservé leur décision. Il est probable, dit-on, qu'ils demanderont au bâtonnier de l'Ordre des avocats des défenseurs d'office.

Les prévenus ont été ensuite ramenés à la Conciergerie par le couloir souterrain qui relie le dépôt au petit Parquet. Le couloir est surveillé par dix gardes.

Pour leur permettre de se reposer des fatigues de leur long voyage, les Humbert n'ont pas été conduits, comme il est d'usage, après leur interrogatoire, au service anthropométrique,; ils ne seront mensurés et photographiés que demain.

Mise en liberté de Eve Humbert

Paris, 29 décembre. — Mme Gustave Humbert, veuve de l'ancien Garde des Sceaux, est allée, ce matin, à neuf heures, au Palais, en compagnie de son avocat, Me Lelebvre, afin de voir sa petite fille, Eve Humbert, et de demander sa mise en liberté. Le juge d'instruction, M. Leydet, dut tout d'abord opposer un refus à cette demande. Il devait, avant de l'examiner, procéder à l'interrogatoire d'identité. Cette formalité remplie, et après conférence du Parquet, il fut annoncé à Mlle Eve Humbert qu'elle était libre.

Sa grand'mère l'attendait dans la salle des Pas-Perdus du petit Parquet. Après une scène des plus émouvantes entre l'aïeule et la jeune fille, Mlle Eve Humbert a été reconduite à la Conciergerie, pour la levée d'écrou et quelques instants plus tard, elle se rendait en voiture, rue de Condé, où se trouve le domicile de la veuve de l'ancien Garde des Sceaux.

C'est la taille affaissée, les traits tirés, le mouchoir devant les yeux baignés de larmes, que Mlle Humbert a gravi avec son aïeule, les marches de l'escalier qui conduit chez cette dernière. Mme Humbert a consigné sa porte, disant que sa petite fille était trop brisée, pour recevoir qui que ce fût. Elle doit l'accompagner aujourd'hui même, chez des amis à la campagne, pour lui permettre de se remettre.

Mme veuve Humbert a de plus déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une simple mise en liberté provisoire et que Eve Humbert était désormais hors de cause. Elle avait d'ailleurs été avisée depuis quelques jours de cette décision des juges.

L'étouffement de l'affaire

Paris, 29 décembre. — Dans les couloirs du Palais on ne s'entretient que de l'arrivée des Humbert. Dans les groupes, les bruits les plus divers circulent. C'est ainsi qu'on assure que Frédéric Humbert, et Emile Daurignac, seraient l'objet d'un examen mental et qu'il se pourrait fort bien qu'ils fussent, à la suite de cet examen médical, mis tous deux en liberté. Une ordonnance de non-lieu interviendrait aussi en faveur de Maria Daurignac, la fiancée des Crawford. Il ne resterait donc plus, si les choses allaient ainsi, que Thérèse Humbert et son frère Romain Daurignac,; Eve Humbert ayant déjà été mise en liberté ce matin.

En somme, dit-on, on réduirait l'affaire à sa plus simple expression et de tout le bruit fait jusqu'à présent autour d'elle, ne sortiraient que quelques années ou quelques mois de prison pour les prévenus.

Ce que rapporte M. Hennion

M. Hennion, qui ramena les prisonniers, a remis au procureur de la République la procédure française et espagnole intéressant les Humbert, ainsi qu'un sac contenant les derniers bijoux de Mme Humbert et de sa sœur, bijoux d'une valeur de 30.000 francs. Il a en outre annoncé le prochain dépôt d'une malle contenant les documents saisis à Madrid, au domicile des Humbert et qui consistent en horaires des chemins de fer et de navigation, en journaux et autres papiers.

Les Deux Scandales Princiers

EN SAXE ET EN AUTRICHE

La princesse parle et écrit

D'après les dernières dépêches de Genève à la *Nouvelle Presse Libre*, la princesse Louise redevient elle-même, l'enfant de Vienne, le *fesches Mädel*. Elle a, de nouveau, ces mots enjoués qui étaient, à Dresde, la gaîté de la ville et qui faisaient « faire des têtes à la Cour ». Mais la tristesse la reprend quand la conversation vient sur les cinq enfants qu'elle a laissés derrière elle.

A un Saxon qu'elle a consenti à recevoir, la princesse dit : « J'aime les Saxons, surtout ceux qui sont naturels. »

Elle ne tait pas son profond amour pour Giron et dit qu'elle espère bien, malgré toutes les difficultés, arriver à l'épouser. Elle dit aussi qu'elle sait que son mari l'aime encore.

L'ébranlement au cerveau qui a été la suite d'une chute de cheval faite l'an dernier, a rendu le prince royal plus nerveux et plus irritable que jamais. Quant à elle, ajoute-t-elle, pendant longtemps elle a combattu avant de manquer à la foi conjugale.

Le correspondant viennois croit savoir que la délivrance de la princesse Louise n'est attendue qu'en mai ; et aussi que son conseil judiciaire serait satisfait du départ de l'ex-archiduc Léopold, à cause de Mlle Adamovitch, dont la présence aggravait encore cette fausse situation.

La princesse a écrit de différents côtés pour expliquer les motifs de sa fuite. Une de ses lettres, adressée à un de ses rares amis de la Cour de Saxe, rappelle tout ce que cette nature fantaisiste et indépendante eût à souffrir dans ce milieu collet-monté, régulier et triste :

On l'espionnait, on l'humiliait, on voulait lui enlever ses enfants, qui tournaient mal, disait-on, par les déplorables exemples qu'elle leur donnait, et on lui reprochait durement sa popularité.

« Tu es une comédienne, une intrigante, lui disait sa belle-sœur, tu es heureuse d'être préférée à ton mari ! »

« La version de la Cour de Dresde, écrit la princesse, au sujet de mes rapports avec Giron, n'est pas exacte, mais je ne me soucie pas de la démentir, je la méprise comme toutes les autres vilenies qu'on répand sur mon compte. »

Et elle ajoute : « Ce n'est pas vrai que l'on désire mon retour à Dresde, on est ravi d'être débarrassé de moi. »

Le *Petit Bleu* de Bruxelles dit que la princesse a chargé un intermédiaire — sans doute une personne qu'elle a reçue — de faire une communication par l'organe d'un journal saxon.

Elle déclare regretter le peuple saxon et ses enfants et être décidée à maintenir sur ceux-ci tous ses droits.

Il est parfaitement exact qu'un conseil de famille, réuni le 7 décembre, avait résolu de faire enfermer la princesse, sans l'en avertir, et en raison de la découverte de ses rapports avec André Giron; mais la princesse se montrait si prudente, son allure écartait si complètement toute idée de fuite, qu'on différa un peu la mise à exécution de cette décision.

Actuellement, ajoute le journal belge, la princesse est plongée dans la lecture de *Cinq-Mars*, d'Alfred de Vigny, et des poèmes d'Alfred de Musset. Elle connaît à peine encore la littérature française, bien qu'elle soit parfaitement initiée aux littératures allemande, anglaise et italienne.

Dans leurs promenades, la princesse et André Giron continuent à être suivis pas à pas par le policier saxon Schwarz, qui est muni d'un mandat d'arrêt contre eux. A quelques kilomètres de Genève, ils ne seraient plus sur le territoire du canton et pourraient donc être arrêtés. Aussi leur zone de promenade est-elle strictement limitée.

Depuis deux jours, M. André Giron reçoit non seulement de différents pays des lettres de félicitations d'inconnus, mais il reçoit d'Allemagne des lettres le menaçant de mort.

D'après une déclaration de M. André Giron à M. Paul Acker, l'ami de la princesse Louise-Antoinette aurait expédié les bijoux de celle-ci à l'adresse de son frère, Paul Giron, à Bruxelles, et ne saurait plus ce qu'ils sont devenus, son frère ayant décliné ce dépôt.

Nous avons eu l'occasion de voir hier M. Paul Giron. Il nous a confirmé que l'administration de la douane lui avait présenté un colis venant de son frère et contenant des objets de valeur et qu'il avait refusé d'en prendre livraison. Il ignore ce que ce colis pouvait contenir, mais suppose qu'il est resté provisoirement en souffrance à la douane.

« Lôo Wœlfling » et l'empereur François-Joseph

Le correspondant du *Temps* de Vienne (*die Zeit*) a recueilli les doléances de l'ex-archiduc, dont les affaires avec les maisons impériale et royale ne sont pas du tout arrangées, quoi qu'on en ait prétendu. Leopold-Ferdinand, « plein d'entrain, plus vif et l'air plus content que jamais », a dit formellement ceci :

J'ai réclamé à l'empereur la continuation du payement de mon apanage, et je suis résolu d'avoir recours aux voies de droit. L'empereur exige de moi une renonciation par écrit, mais jusqu'ici je ne l'ai pas consentie. Je suis donc toujours en pleine possession de mes droits et puis me construire en tout cas comme membre de la maison impériale.

L'empereur se refuse à me payer « même l'ombre » d'un apanage, et il m'a fait sommer par le ministre de sa maison, le comte Agénor Goluchowski, de me faire naturaliser dans un Etat étranger. Si je refuse, le gouvernement autrichien me menace de représailles pour la réalisation desquelles la Cour d'Autriche a l'intention d'employer ses relations étendues.

Quant à moi, continue l'archiduc en élevant la voix, je m'opposerai de toutes mes forces à la demande d'expulsion, si énergiquement qu'elle soit faite. Je conserverai mon titre de citoyen autrichien, même si je devais renoncer à mes droits comme archiduc. Malheureusement, je ne puis trouver à Vienne un avocat sur qui je puisse me reposer.

Léopold-Ferdinand dit encore que l'archiduc Joseph-Ferdinand, son frère, ne s'était rendu à Genève que pour parler à la princesse Louise. :

Il ne s'est nullement enquis de moi; car de profondes divergences nous séparent depuis des années, à cause de Mlle Wilhelmine Adamovitch.

A propos de cette demoiselle, le correspondant de la *Zeit* croit avoir remarqué que l'archiduc n'est pas si pressé qu'il le semblait d'arriver au mariage. Sur ce point il ne s'est pas exprimé avec la même netteté et il a dit se préoccuper d'abord du règlement de ses affaires avec la maison impériale.

J'ai quitté Genève, a-t-il dit encore, parce que, entre Mlle Adamovitch et ma sœur, n'existait pas cette harmonie que j'aurais aimé voir dans leurs rapports.

Quant à ses projets d'avenir, Léopold-Ferdinand paraît plus au fait :

J'ai déjà examiné pas mal de choses : je pense surtout à entrer dans la marine marchande; toutefois je n'ai pas pris encore de résolution définitive.

Le *Tagblatt* de Vienne prétend savoir, de source officielle, que l'empereur refuse de faire aucun compromis avec l'archiduc, et que le père de celui-ci, le grand-duc de Toscane, agissant d'après les conseils de l'empereur, a fait un nouveau testament déshéritant complètement Léopold-Ferdinand.

A Rome. — Avis du Vatican

Aucune demande d'annulation du mariage du prince de Saxe n'est encore parvenue au Pape.

On croit que le Saint-Siège fera une déclaration officielle pour empêcher que ces bruits d'annulation, qui ont déjà couru, ne soient exploités en faveur du projet de divorce en Italie.

En attendant, la *Voce della Verita*, l'un des organes officieux du Vatican, publie une note inspirée, dont voici la traduction :

A propos du malheur qui vient de frapper la maison royale de Saxe, relativement à la fuite de la princesse héréditaire à Genève, on émet dans la presse anticatholique une tendance bien claire à vouloir mettre à profit cette douloureuse circonstance pour faire certaines insinuations contre la Rome papale. On a déjà commencé par dire que l'on a demandé à Rome l'annulation du mariage entre le prince héréditaire de Saxe et sa femme. Un journal milanais fait savoir que déjà le Vatican a fait pressentir qu'il ne serait pas éloigné d'accorder cette dispense au mariage susdit.

Or, il convient de remettre les choses au point : le tribunal pontifical peut seulement déclarer la nullité du mariage quand celle-ci provient d'un *impedimentum* canonique. En ce cas, le tribunal juge que, contrairement à ce que l'on pensait, le mariage n'avait jamais existé, parce qu'il manquait une ou plusieurs conditions nécessaires à son existence.

Si le tribunal constate que le mariage est valide et a été consommé, personne ne peut le rompre, parce que Jésus-Christ a dit : « Ce que Dieu a joint, l'homme ne peut le séparer. »

Dans ces conditions, il est inutile de relever la nouvelle disant que le Vatican est déjà disposé à accorder la dispense. C'est une de ces malignes insinuations faites sans aucun fondement et qui se produisent communément dans la presse anticléricale.

FAITS DIVERS

PRONOSTICS MÉTÉOROLOGIQUES POUR JANVIER. — Décembre 1902 s'est terminé avec le relèvement de température et le temps humide que l'on avait prévus. Voici venir janvier 1903 : que nous apporte-t-il ? Dans la première semaine, du 1 au 8, les dépressions continuent sur l'Ecosse, la mer du Nord et la Scandinavie avec temps pluvieux, alors qu'il y a de hautes pressions sur l'Espagne, la Méditerranée, et l'Italie. Du 8 au 12, le temps s'éclaircit et devient froid. Du 12 au 18, le régime change, principalement pour la France, du sud-ouest, le golfe du Lion, la Méditerranée et l'Espagne, mauvais temps et neige avec vent de nord-ouest à nord ; les 14 et 16 paraissent devoir être des jours critiques pour l'Europe occidentale. Du 18 au 26, reprise des vents d'est à nord-est sur l'Europe centrale; le 24, un cône de hautes pressions passe sur l'Europe occidentale. Du 26 au 31 de nouveau mauvaise période pour l'Europe, les dépressions se succèdent sur l'Irlande, l'Angleterre, et la mer du Nord avec pluie et neige, en même temps que de hautes pressions se maintiennent sur le bassin méditerranéen. En somme, assez vilain mois de janvier, sans que, cependant, en dehors des intempéries banales, on puisse *prononstiquer des froids anormaux*.

TEMPÊTES, PLUIES ET INONDATIONS. — *Naufrages.* — Cherbourg, 29 décembre. — Une violente tempête du Nord-Ouest a sévi sur nos côtes, pendant toute la nuit dernière. Un bateau de pêche, l'*Alfred*, de Cherbourg, monté par deux hommes d'équipage, est venu se briser sur la jetée du port de l'île Pelée, à la suite de l'enlèvement de sa voilure. Le patron Frigout a été noyé.

Hambourg, 29 décembre. — Le vapeur anglais *Mendelssohn* est échoué à l'île Langenoog. Les marins ont pu gagner la côte.

Londres, 29 décembre. — La tempête qui règne sur toutes les côtes a causé de nombreux sinistres. Le voilier à quatre-mâts *Lord-Shafteshury*, a été abandonné par son équipage, à la hauteur du cap Holyhead. Les vingt-neuf membres de l'équipage ont été sauvés au prix d'efforts inouïs.

Le vapeur français *Balthazar*, allant de Dunkerque à Cardiff, a fait naufrage près de Padstone-Cornouailles. Tout l'équipage a été sauvé. Un autre vapeur, le *Lord Devonshire* s'est échoué près d'Anglesey.

Copenhague, 29 décembre. — La tempête continue à faire rage en mer; de nombreuses barques ont sombré; plusieurs ont perdu leur équipage. Dans la ville, huit personnes ont été tuées par la chute de tuiles; un grand nombre ont été blessées. Des centaines de poteaux télégraphiques sont arrachés ou cassés. Les voies ferrées ont beaucoup souffert.

TREMBLEMENT DE TERRE. — Bagnères-de-Luchon, 29 décembre. — Une forte secousse de tremblement de terre qui a duré six secondes, avec oscillations de l'est à l'ouest, a été ressentie la nuit dernière.

Elle n'a causé aucun dégât.

TERRIBLE ACCIDENT DE TRAMWAY. — Le Havre, 29 décembre. — Hier après-midi, deux cars de la Compagnie du tramway funiculaire de la côte Sainte-Marie, conduits par M. Dupare, directeur de cette Compagnie, descendaient la rue Clovis, dont la déclivité est très grande.

Tout à coup, les freins ont cessé de fonctionner. Entraînés par la vitesse acquise, les cars ont traversé la rue de Normandie et d'un d'eux a pénétré dans un débit. M. Dupare a été pris entre deux cars et a eu les jambes fracturées. On a dû travailler une heure pour le dégager. Le blessé a été transporté à l'hôpital Pasteur.

Les dégâts matériels sont importants.

UN EMPLOYÉ D'UNE BANQUE ALLEMANDE EN FUITE. — Berlin, 29 décembre. — Quand nous serons à cent, nous ferons une croix. M. Albert Heyde, second directeur de la succursale à Postdam de la Banque Nationale pour l'Allemagne, a profité d'un congé pour s'enfuir avec des titres d'une valeur de 95.000 fr.

EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE A MARSEILLE. — *Un mort; plusieurs blessés.* — Marseille, 29 décembre. — Une explosion de chaudière s'est produite, ce matin, dans une savonnerie, au moment de l'arrivée des employés. Les toitures s'effondrèrent. Le contremaître fut projeté au fond d'une cuve; son cadavre a été retrouvé dans un état affreux; trois autres employés, bien que grièvement blessés, ont pu échapper à la mort en sautant par les fenêtres. Les dégâts matériels sont très importants.

LIVRES D'ÉTRENNES !

La *Librairie du Journal de Roubaix* met en vente, à l'occasion de la Nouvelle Année, une série de livres d'étrennes très variés, admirablement édités et choisis avec soin, dans les catalogues des meilleurs libraires parisiens.

A côté des nouveautés de l'année, des livres instructifs et amusants, on trouvera la célèbre bibliothèque de voyages et aventures extraordinaires de l'écrivain si aimé et si populaire, de Jules Verne. Cette collection, éditée avec luxe, obtient en ce moment un énorme succès. Ceux qui se trouvent dans la douce obligation d'offrir des étrennes, trouveront, nous le répétons, à la *Librairie du Journal de Roubaix*, un excellent choix d'ouvrages intéressants.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL

UN PROJET DE LOI SUR LES COMPAGNIES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Paris, 29 décembre. — Nous apprenons que le Conseil d'Etat est actuellement saisi de l'étude d'un projet de loi qui serait déposé au cours de la session prochaine par le Ministre des Finances et celui du Commerce et de l'Industrie, concernant les Compagnies étrangères d'assurances sur la vie.

Ce projet a pour but d'obliger les Compagnies étrangères d'assurances sur la vie de verser des réserves correspondantes aux contrats passés en France.

Un grand nombre d'assurés approuveront cette mesure qui donne aux garanties entourant leur contrat un corps plus sensible. Mais se rend-on compte de l'influence que cette loi, si elle est votée, aura immédiatement sur notre marché financier ? On estime de trois cents à quatre cents millions les emprunts qui devront être faits, par ce moyen, en rente française. C'est un moyen, a tout le moins nouveau, pour leur faire regagner le pair.

LE BUT DU VOYAGE DU COMTE LAMSDORFF

Paris, 29 décembre. — Le *Rappel* de demain publie la dépêche suivante qu'il convient d'accueillir sous les plus expresses réserves :

« Belgrade, 29 décembre. — Le but principal du voyage du comte Lamsdorff est d'établir entre les peuples balkaniques un accord concernant l'avenir de la Macédoine. Le ministre russe, après avoir demandé l'avis de la section ethnologique de l'Académie de Saint-Pétersbourg, propose l'arrangement suivant :

» La partie Nord-Ouest de la Macédoine serait attribuée à la Serbie qui doit recevoir aussi un port de mer, afin de pouvoir s'affranchir de la domination économique de l'Autriche-Hongrie. La Bulgarie aurait, en compensation, la Macédoine orientale. La nouvelle Serbie aurait Vardar comme frontière et s'étendrait jusqu'à Salonique. La partie Sud du pays serait donnée à la Grèce, et le Sandjak de Novibazar serait annexé au Monténégro. »

L'OCCUPATION DE LA TRIPOLITAINE PAR L'ITALIE

Milan, 29 décembre. — Le *Secolo* a reçu de Rome l'information suivante :

« Un homme politique bien au courant des affaires secrètes affirme que l'occupation de la Tripolitaine est chose décidée et qu'elle aura lieu très prochainement. L'accord avec la France est conclu. L'Angleterre s'est engagée à faciliter l'occupation et la Turquie a fini par se résigner. »

LES TROUBLES DU MAROC
LES PRÉPARATIFS DE L'ESPAGNE

Madrid, 29 décembre. — En raison des événements du Maroc, les officiers de l'armée en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leur poste. Le régiment d'Alcala est parti pour Algésiras. Un autre se prépare à Saragosse, ainsi que l'artillerie de campagne, le génie et le corps de santé.

Le gouvernement communique aux ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne, à Madrid, les renseignements transmis par le ministre d'Espagne à Tanger.

LES SCANDALES PRINCIERS

Vienne, 29 décembre. — On lit dans l'*Abend*, journal officieux :

« L'empereur a accepté la renonciation de l'archiduc Léopold-Ferdinand à son titre et rang d'archiduc. Il lui a permis de porter, désormais, le nom bourgeois de Léopold Woelfling. Il a ordonné que l'archiduc soit rayé de la liste des chevaliers de la Toison d'Or et des contrôles de l'armée. »

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE. — *Les blessés.* — Voici les noms des personnes blessées dans l'accident :

Mme Brunel, de Diéval, a des contusions légères à la jambe gauche; Mme Dussart, de Bruay; Mme Sannier, de Diéval; Mme Warocquier, de la Comte-Courton, ont de légères contusions. Mme Derquene, de Bruay, a différentes contusions sur le corps; M. Simon, de Bruay, a une plaie légère à la jambe droite; M. Brard, de Bruay, a des contusions légères au poignet et à la jambe gauche; M. Raymond, de Diéval, a une contusion légère à la jambe gauche.

Tous ces blessés ont pu continuer leur route.

LES FUNÉRAILLES DE M. MENTION. — Lundi, à dix heures du matin, ont été célébrées à Douai les obsèques de M. Mention, ancien maire, ancien député, ancien conseiller général. La levée du corps a eu lieu, à dix heures, à la maison mortuaire. Suivant la volonté du défunt, aucune couronne n'a été déposée sur son cercueil. Le deuil était conduit par M. Bertin, maire de Douai, neveu du défunt. Dans l'assistance très considérable on remarquait la présence d'un grand nombre de notabilités du département.

Le service religieux a été célébré à l'église St-Jacques. A l'issue de la cérémonie, le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Paris, par le train de 2 h. 20. L'inhumation doit avoir lieu au Père-Lachaise.

UN CRIME MYSTÉRIEUX A AUBY. — Une jeune fille, Clémence Barre, âgée de trente-cinq ans, au service, depuis six mois environ, de M. Florent Cubaine, contremaître à la fonderie de zinc des Asturies, qui occupe une maison située à Auby, a été trouvée, lundi matin, vers huit heures, par son patron, qui revenait pour déjeuner chez lui, étendue près de la cuisinière, la face contre terre et baignant dans son sang. La jeune fille avait reçu trois coups de couteau, dont deux à l'occiput. La malheureuse respirait encore. Elle déclara que c'était un homme qui l'avait frappée, sans toutefois le nommer. Son état est désespéré. On se demande qui peut bien être l'auteur de la tentative de meurtre, puisqu'il n'y a pas eu de vol. Le Parquet de Douai a ouvert une enquête.

NAUFRAGE D'UN BATEAU DUNKERQUOIS. — Nous avions annoncé, il y a deux jours, que le bateau de pêche le *Franco-Russe*, du port de Dunkerque, n'avait pas donné de ses nouvelles et qu'on le croyait perdu. Le bruit a couru qu'un cadavre avait été retrouvé à Ghyvelde, mais ce bruit est faux. Il est malheureusement certain que le *Franco-Russe* est perdu corps et biens.

UNIVERSITÉ DE L'ETAT DE LILLE. — Paris, 29 décembre. — M. Barrois, docteur ès-sciences, chargé du cours de géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Lille, est nommé professeur de géologie et de minéralogie à la dite Faculté. — M. Chamard, docteur ès-lettres, maître de conférences de littérature à la Faculté de Lille, est nommé professeur à la dite Faculté.

NÉCROLOGIE. — Lundi, ont eu lieu, en l'église Saint-Waast, à Armentières, les funérailles